

Rapport au / Report to:

**Comité de l'environnement
Environment Committee**

et au Conseil / and Council

**12 février 2013
February 12, 2013**

**Soumis par / Submitted by:
Steve Kanellakos, Directeur municipal adjoint / Deputy City Manager, Opérations
municipales / City Operations**

*Personne ressource / Contact Person /: Dixon Weir, Directeur général / General
Manager, Service environnementaux / Environmental Services
(613) 580-2424 poste 22002 / 613-580-2424, x22002, dixon.weir@ottawa.ca*

CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE	ACS2013-COS-ESD-0005
--	-----------------------------

**OBJET: CONTRATS DE COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES DANS LES
IMMEUBLES À LOGEMENTS MULTIPLES**

SUBJECT: SOLID WASTE MULTI-RESIDENTIAL COLLECTION CONTRACTS

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement recommande au Conseil d'exiger que les Services environnementaux forment une équipe de soumission interne chargée de préparer et de présenter une « soumission de la Ville » concernant l'octroi d'un contrat de collecte du recyclage et des déchets domestiques des immeubles à logements multiples dans le cadre d'un processus de concurrence dirigée.

REPORT RECOMMENDATION

That the Environment Committee recommend Council approve that the Environmental Services Department establish an "in-house bid team" to prepare and submit a "City bid" for the multi-unit residential waste and recycling collection contract, through a managed competition process.

CONTEXTE

Le contrat de collecte des déchets solides dans les immeubles à logements multiples (02105-91027-T01) arrivera à échéance le 31 mai 2014, raison pour laquelle la Ville doit lancer un appel d'offres. Le contrat de services est divisé en différentes zones géographiques ou selon les matières à recueillir, ce qui facilite la possibilité d'une prestation de services par de multiples fournisseurs et augmente la concurrence du marché. Étant donné le très long délai que l'on doit allouer pour l'acquisition de l'équipement nécessaire, le contrat devra être octroyé d'ici l'automne 2013.

En 1998, la capitale a adopté un « protocole de concurrence dirigée » pour les services de collecte des déchets. Ce protocole a été mis sur pied afin de garantir la responsabilisation et la transparence nécessaires à la préparation et à la présentation d'une soumission à l'interne pour la collecte des déchets domestiques en bordure de rue.

En juillet 2005, le Conseil a approuvé de nouvelles lignes directrices concernant la présentation de soumissions à l'interne, lesquelles permettent au groupe interne de collecte de la Ville de présenter une offre tant pour la collecte en bordure de rue que pour la collecte dans les immeubles à logements multiples. La Ville offre actuellement des services de collecte en bordure de rue dans deux des cinq zones du contrat désignées à cet effet. C'est en vertu de ces nouvelles lignes directrices que la Ville présentera une soumission concernant la collecte dans les immeubles à logements multiples, le contrat arrivant à échéance prochainement.

DISCUSSION

Depuis juin 1999, la Ville s'occupe de la collecte dans au moins une zone du contrat de collecte en bordure de rue. Entre 2006 et 2011, le groupe interne de collecte a offert ses services pour environ 4,2 millions de dollars de moins que son concurrent le plus proche. De plus, le groupe a dépensé 1,8 million de dollars de moins que prévu, des économies qui auraient autrement été perdues.

Mentionnons aussi qu'en participant directement à la collecte des déchets solides, le personnel des Services de gestion des déchets solides a mieux saisi les défis associés à la collecte et amélioré sa capacité de mettre à l'essai divers modes de prestation des services avec un maximum de souplesse et un minimum de sanctions financières.

Collecte aux installations de la Ville

En 2011, en partenariat avec Travaux publics et en collaboration avec le groupe de collecte en bordure de rue, les Services de gestion des déchets solides ont mis à l'essai un projet de collecte dans les petites installations de la Ville. Dans le prochain appel d'offres sur la collecte dans les immeubles à logements multiples, les Services de gestion des déchets solides demanderont à ce que la collecte soit également effectuée dans les grandes installations de la Ville, ce qui permettra à son personnel de faire le suivi du taux de réacheminement de toutes les installations de la Ville et d'en faire

rapport, ainsi que de proposer d'autres méthodes de collecte des déchets et de les mettre en œuvre plus facilement.

Processus de concurrence dirigée

Si le Conseil devait approuver la préparation d'une offre à l'interne, le processus de concurrence dirigée serait supervisé par un commissaire à l'équité. Celui-ci superviserait étroitement la préparation de l'offre, jusqu'à son évaluation, pour garantir la conformité du processus aux lignes directrices sur la présentation d'offres internes adoptées en 2005.

RÉPERCUSSIONS POUR LE SECTEUR RURAL

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée à ce rapport.

CONSULTATION

Aucune consultation de la population n'a été entreprise conséquemment aux recommandations du rapport.

COMMENTAIRES DU CONSEILLER (ÈRE) DU QUARTIER

Le présent rapport s'applique à l'échelle de la Ville.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a aucune entrave juridique à la mise en œuvre de la recommandation du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Le rapport ne soulève aucune conséquence pour la gestion des risques découlant de la mise en œuvre des recommandations.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Ce rapport ne présente aucune répercussion liée aux taxes ou au budget. Bien que des coûts liés au temps du personnel qui travaillerait pour l'équipe soumissionnaire soient encourus, ceux-ci seraient absorbés dans l'enveloppe budgétaire de fonctionnement actuelle de 2013 déjà approuvée. De plus, ils pourraient être compensés par les économies qui pourraient être réalisées à la suite du processus de concurrence dirigée.

IMPACT EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée à ce rapport.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTAL

Le présent rapport souligne la facilité avec laquelle les projets pilotes pourraient être appliqués à la collecte des déchets domestiques des immeubles à logements multiples. Si l'offre interne est retenue, le personnel des Services de gestion des déchets solides s'attend à acquérir, tout comme lorsqu'il a été retenu pour la collecte en bordure de rue, de l'expérience en matière de systèmes de gestion des déchets domestiques – pour les immeubles à logements multiples dans ce cas-ci – et en matière d'évaluation des stratégies de réacheminement des déchets possibles.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Il n'y a aucune répercussion technique directe associée au présent rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport est conforme aux priorités pour le mandat du Conseil, plus particulièrement à la priorité ES2 : améliorer le rendement opérationnel et améliorer l'efficacité et l'efficacités de la prestation des services.

DISPOSITIONS

Avec l'aval du Comité et du Conseil, une équipe interne sera mise sur pied pour préparer et présenter une soumission. L'équipe d'évaluation présentera au Comité et au Conseil ses recommandations quant à l'octroi du contrat.